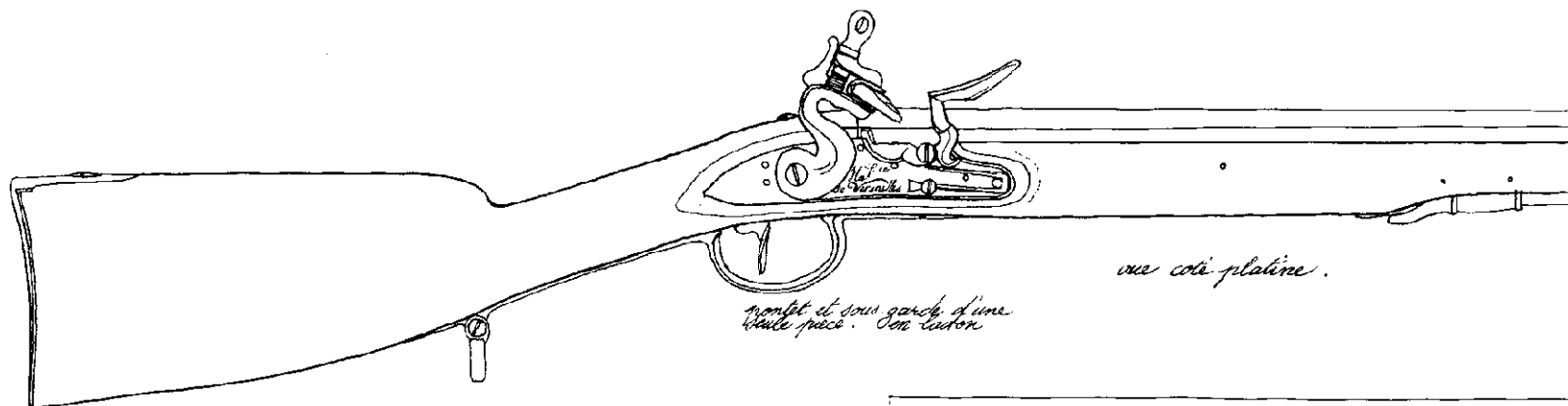


longueur totale 1025

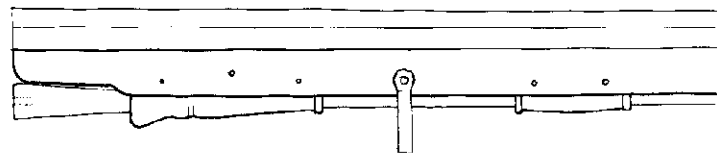
longueur



vue coté platine.

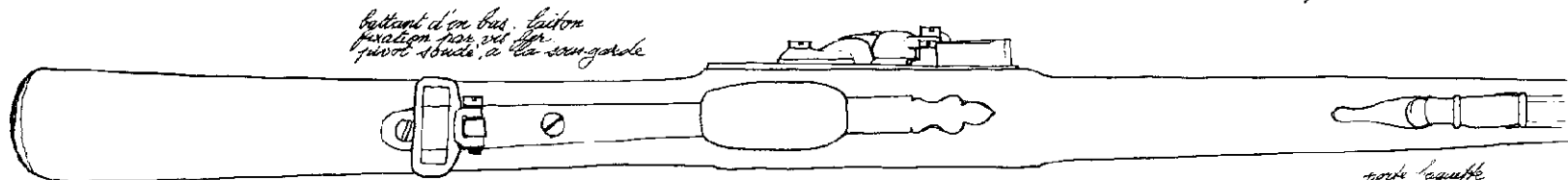
montet et sous garde d'une seule pièce. Son bouton

baguette en forme de ferre allongée, laqueter à son extrémité extrême pour fixation au fusil brousse.



vue coté contre platine.

portant d'un bras, faiton fixation sur vis sup. pour s'attacher à la sous-garde



port de jonc en relief ou en creux. sur certains modèles.

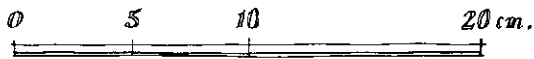
vue de dessous.

porte laquetter



vue de dessous.

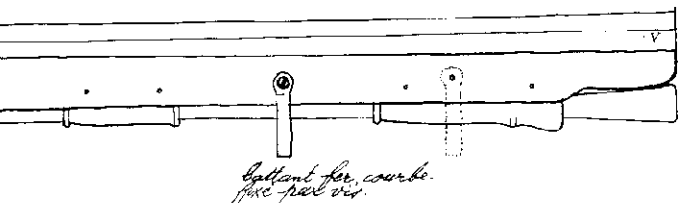
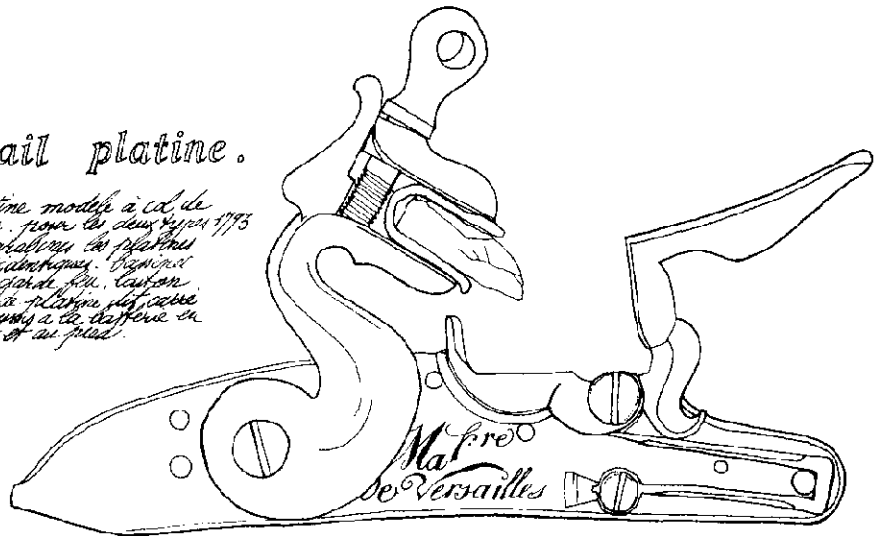
CARABINE DE VERSAILLES . modele 1793 . infanterie .



echelle du tiers grandeur

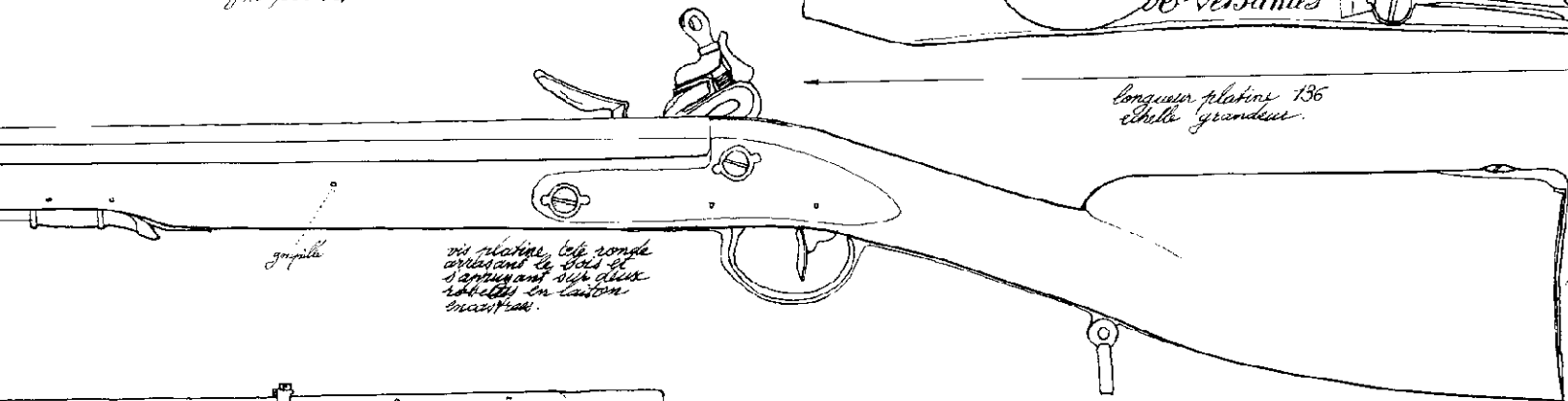
detail platine.

platine modelé à cal de l'origine. pour les deux types 1773 et 1775 les caractères de platine sont caractéristiques. On ne peut avoir de platine en caoutchouc. On a platine plat, celle représentée a été travaillée en haut et au pied.



gâchette feu, courbe face par vis.

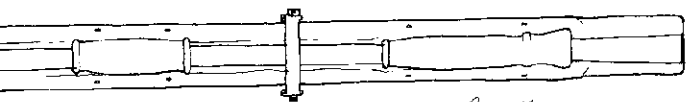
longueur platine 136
échelle grandeur.



gâchette

vis platine, tête ronde
arrasant le bois et
s'appuyant sur deux
bâtonnets en caoutchouc.

plaque caoutchouc
intérieur.



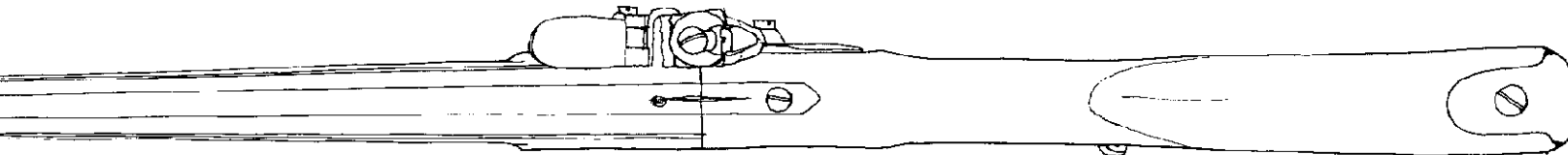
porte baguette

porte baguette
en bronze

Le canon est fixé au fût par 3 tenons ronds, percés à travers l'entoupe platine, la vis du battant d'un haut et deux goupilles. La vis arrière de la platine de l'écrou de la culasse qui n'est pas échappée, mais percée, avec la vis de la queue celle représentée à fixation.
goupillon sur platine et hammer.



goupillon tel que sur la crosse
à une caractéristique utilisée dans
la marine hauteur 19mm



goupillon

M. Baudouin
07.

LES CARABINES DE VERSAILLES (MODELES 1793 ET AN XII)

Ici, nous décrivons les trois carabines de Versailles du type réglementaire.

En ce qui concerne la Manufacture de Versailles, nous donnons dans le cadre du chapitre consacré à la Garde Impériale une étude sur cet établissement créé spécialement pour la fabrication des carabines.

Mis à part la carabine modèle 1781, faisant partie du système 1777, arme utilisée uniquement par le régiment des carabiniers, l'emploi de la carabine est pratiquement oublié dans l'armée française. Aussi, lorsque nos troupes, en 1792, se trouveront engagées contre des troupes autrichiennes armées de carabines (notamment les chasseurs de Loup), les actions, surtout entre tirailleurs, tournèrent à notre désavantage.

On peut penser que l'armement autant que l'insuffisance, en particulier dans la pratique du tir, furent la cause de l'infériorité de nos tirailleurs. Le Comité de Salut Public, ému de cet état de choses, décida hâtivement de créer une manufacture dont l'objet serait exclusivement la fabrication de carabines de guerre. La responsabilité de la réalisation de cet établissement fut confiée au citoyen Benezch, chef de la Commission des armes portatives. La manufacture de Versailles est organisée en brumaire an III et la direction en est assurée par N.

Boutet. A cet artiste reviendra la création des carabines modèle 1793, belles armes justement recherchées par les amateurs mais armes de guerre médiocres, conditionnées au hasard ; c'est ainsi qu'elles seront jugées par les officiers d'artillerie. Ces carabines n'auront aucun succès, et ce ne sont pas les modifications apportées en l'an XII au modèle 1793 de l'infanterie qui les feront apprécier, la lenteur et la difficulté du chargement, l'absence de baïonnette étant des défauts rédhibitoires que ne sauraient compenser la justesse très relative de cette arme sur le fusil à canon lisse.

Mais pour nous, collectionneurs, nos préoccupations sont d'un tout autre ordre et la beauté de ces armes, surtout celles du modèle 1793, la mention de Versailles, sont les meilleures raisons pour désirer ces objets.

CARABINE D'INFANTERIE TYPE 1793

Longueur de l'arme : 1,025 m.

Longueur du canon : 0,650 m.

Poids de l'arme : 3,450 kg.

Canon : A cinq pans longs au tonnerre, à huit dont trois courts à la bouche, canon très renforcé, la bouche légèrement tromblonnée. Sept cannelures équidistantes en hélice, pas de 0,670 m, profondeur 0,006 à 0,008 m,

calibre de 0,0135 pour balle d'un diamètre de 0,0144 (28 à la livre de 0,489 kg). Ligne de mire constituée par deux traits gravés l'un au tonnerre, l'autre à la bouche. Le canon, en plus de la vis de culasse, est fixé au fût par trois tenons percés et trois goupilles dont l'une est constituée par la vis du battant supérieur.

Monture et garnitures : Fût montant jusqu'à la bouche, porte-joue à la crosse, trois porte-baguettes fixés par des goupilles. Pièce de sous-garde et pontet d'une seule pièce, écusson indépendant en fer, plaque de couche cintrée en dessous, deux rosettes à oreilles formant porte-vis. Toutes garnitures en laiton sauf le battant d'en haut en fer. Têtes de vis arrondies.

Platine : Carrée ; corps plat, chien à col de cygne, petite rainure à la crête pour engager la mâchoire supérieure, bassinet en laiton avec garde-feu, batterie à retroussis en haut et au pied. Pour les variantes d'inscriptions sur la platine, voir le cahier XII.

Baguette : Forte à tête en forme de poire très allongée, percée pour le tire-balle qui présente une tige filetée et non un écrou comme pour le modèle ordinaire.

Baïonnette : Les compagnies de carabiniers fantassins adaptaient à leur arme une baïonnette en manière de sabre à lame droite de 0,55 m à 0,60 m, dont la douille était en cuivre, cette pièce s'engageant dans le canon, disposition occasionnelle et peu pratique.

Observations : Nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer une baïonnette de carabine 1793. Par contre nous avons vu de ces armes transformées pour qu'il y soit adapté la baïonnette d'infanterie ; le fût était rogné à la bouche, le canon limé à la partie supérieure et un tenon brasé.

Des compagnies franches et un bataillon franc, formés en 1792 à Valenciennes, furent les premières troupes

à recevoir la carabine d'infanterie modèle 1793. Mais l'arme n'eut guère de succès et nous en avons la preuve par l'existence de plusieurs spécimens de ces carabines portant le poinçon d'une ancre coiffée d'un bonnet phrygien, et si ces armes ont été attribuées à la marine, c'est bien parce que les fantassins répugnaient à l'utiliser. Et il faut convenir que l'utilisant comme arme de hune, mamelouks, la fabrication de quelques ait été victime d'une carabine de Versailles, mais nous n'avons pas pu vérifier le fait (seuls un éventuel rapport d'autopsie et la description du projectile, facilement reconnaissable par le calibre et l'empreinte des rayures, permettraient de contrôler la véracité de ce propos).

De nombreuses carabines 1793 étaient stockées au château de Vincennes en l'an X, ainsi que des canons, un certain nombre de ces armes seront attribuées aux mamelouks, la fabrication de quelques exemplaires destinés à cette troupe aura encore lieu sous l'Empire.

Réglementairement, la carabine possède une crosse avec porte-joue en relief. Mais, dans plusieurs cas, l'arme ayant été remaniée probablement remaniée par un possesseur civil, la joue est supprimée, une petite hausse fixe et un point de mire sont mis en place comme dans la carabine du modèle an XIII, ces dispositions étant prises avec le souci de mieux utiliser cette arme grâce à certaines corrections (la carabine modèle 1793 d'infanterie que nous avons dessinée n'a plus de joue).

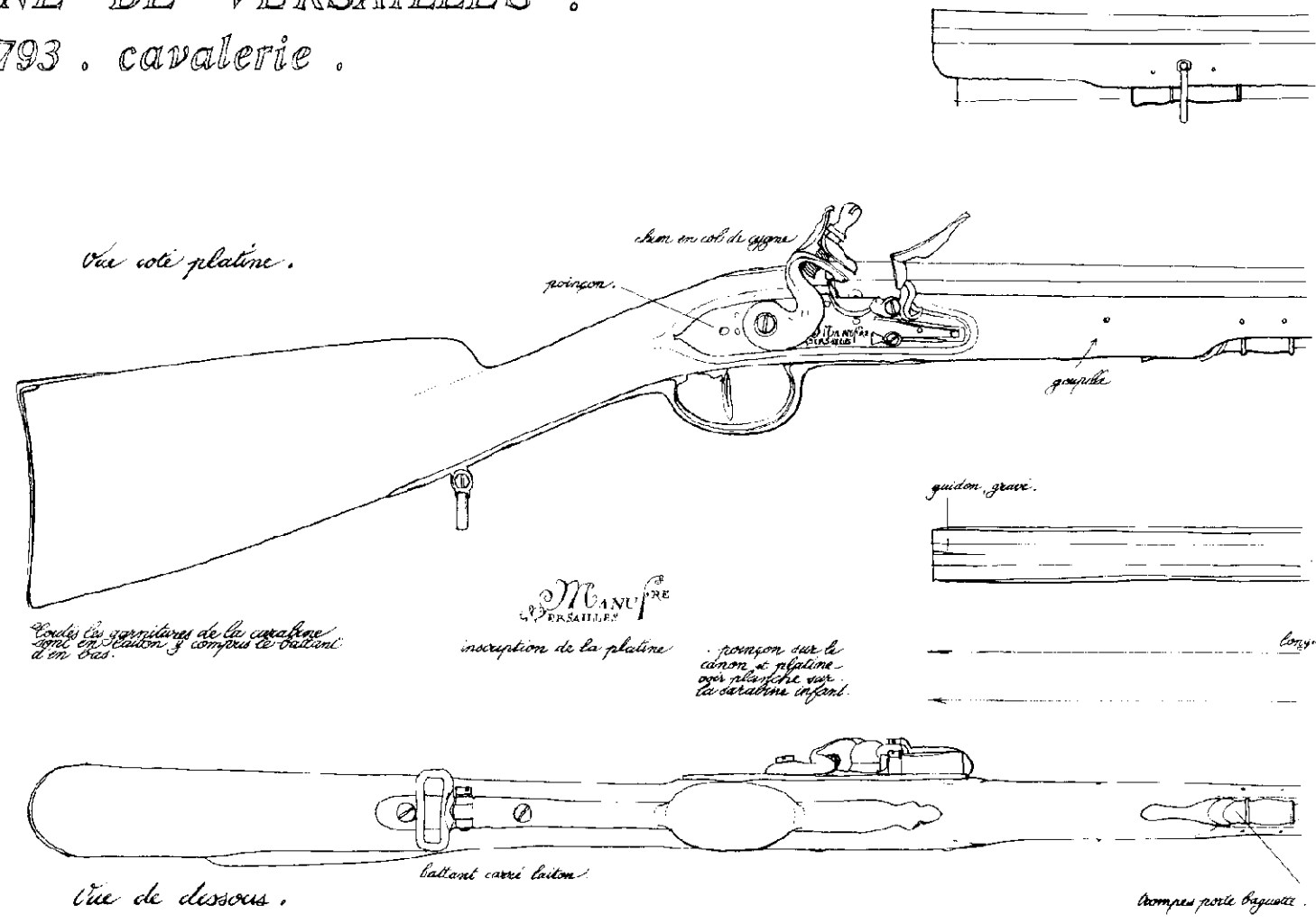
Nous n'avons aucune indication sur l'importance de la fabrication des deux modèles de carabines 1793.

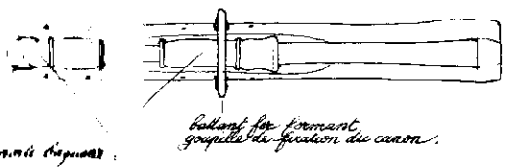
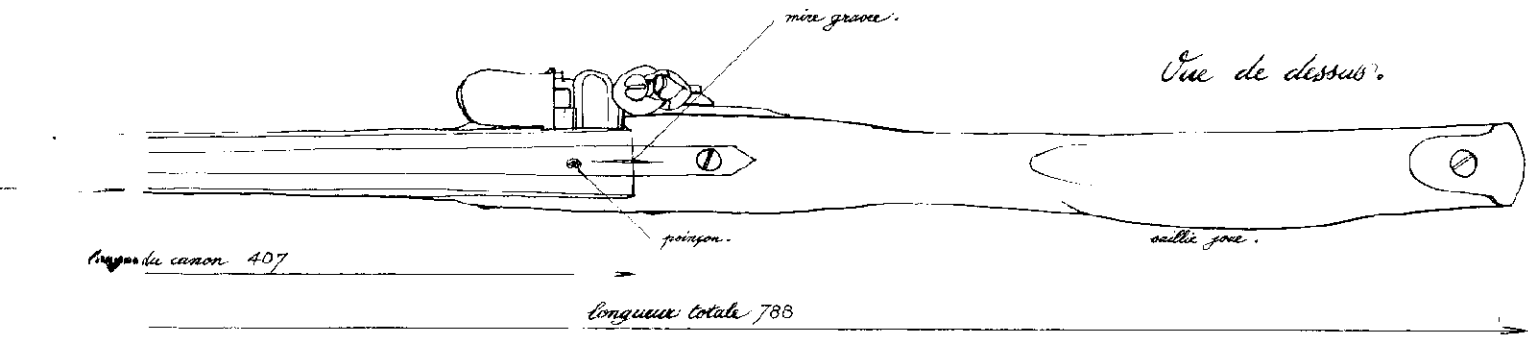
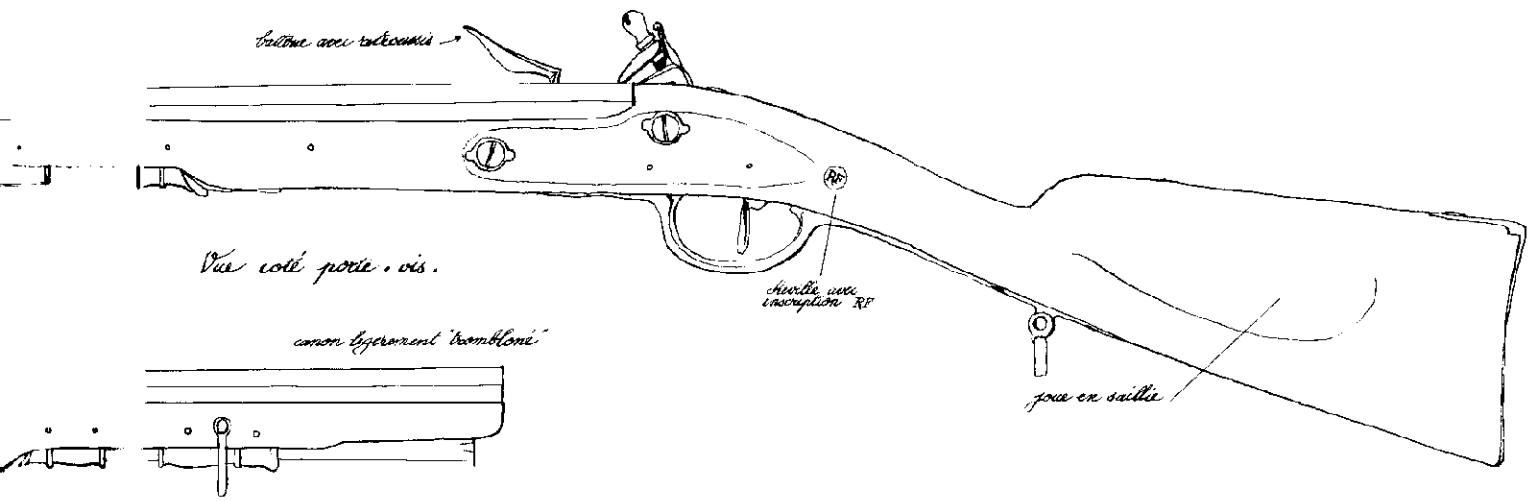
Il n'existe pas de tables de fabrication ou de règlement pour ces carabines qui, création d'un civil plutôt que d'un militaire, sont des armes qui se singularisent par leur aspect archaïque.

Des carabines de Versailles dériveront un certain

CARABINE DE VERSAILLES .

modèle 1793 . cavalerie .





echelle du tiers grandeur

M. Baudouin
61.

© J. Baudouin/Editions de Paris

nombre de carabines de luxe, parfois armes de récompense attribuées à des personnalités ou à officiers supérieurs.

CARABINE DE CAVALERIE MODÈLE 1793

Longueur de l'arme : 0,788 m.

Longueur du canon : 0,407 m.

Poids de l'arme : 2,500 kg.

Canon : Semblable à celui de la carabine d'infanterie sauf la longueur et les tenons réduits à deux.

Monture et garnitures : Porte-joue à la crosse, bois moins fort, garnitures sans changement sauf porte-baguettes réduits à deux.

Platine : Semblable à celle de la carabine pour l'infanterie ; voir inscription sur le corps.

Baguette : Sauf la longueur, identique au modèle d'infanterie.

Observations : La fabrication de la carabine de cavalerie cessa à partir de l'an VIII, il n'y a donc pas pour cette arme de modèle type an XII ; si l'on en rencontre avec platine type an IX, il ne s'agit que d'une réparation qui nécessitait du reste l'exécution d'une platine spéciale, la platine de mousqueton an IX étant plus grande. Le chien col de cygne d'origine est parfois remplacé par un chien à espalet à corps bombé ; dans ce cas, il s'agit d'une réparation par remplacement.

La fixation d'une tringle est une disposition non réglementaire.

Malgré nos recherches, nous n'avons obtenu aucune indication sur les corps de cavalerie ayant utilisé cette carabine. Et, dans une certaine mesure, compte tenu de sa difficulté d'utilisation, on peut douter de son emploi effectif.

C'est de cette carabine que sera directement issu le fameux tromblon des mamelouks.

CARABINE D'INFANTERIE MODÈLE AN XII

Longueur de l'arme : 1,040 m.

Longueur du canon : 0,650 m.

Poids de l'arme : 3,450 kg.

Poids du canon : 1,632 kg.

Canon : Ligne de mire constituée par un guidon en fer vissé et une petite hausse fixe à cran, le reste sans changement par rapport au modèle 1793.

Monture et garnitures : La crosse un peu plus longue et plus forte, surtout à la poignée ; les garnitures sont identiques à celles du modèle 1793.

Platine : La platine avec chien à col de cygne est abandonnée comme trop fragile et remplacée par celle du mousqueton modèle an IX ; la longueur de cette platine est de 0,144 m, alors que la platine à chien col de cygne du modèle 1793 avait une longueur de 0,136 m ; inscription en lettres capitales droites.

Baguette : Identique à celle du modèle 1793.

Observations : C'est par arrêté de l'an XII et décret de l'an XIII que les officiers, sergents et fourriers de voltigeurs ont été armés de la carabine. La carabine an XII doit posséder les poinçons et marques réglementaires.

Dans le chapitre consacré à l'armement de la Garde Impériale, nous donnons un état des fabrications de ces carabines, représentant un total de 2 212 carabines. Voir également des marques et poinçons relevés sur des carabines de Versailles.

UTILISATION ET ACCESSOIRES DE LA CARABINE

Le tireur doit être muni d'une épinglette qu'il puisse attacher à la sous-garde avant de tirer, d'un maillet en bois dur porté en sautoir, pendant à droite, d'une mesure de charge en fer ou cuivre, espèce de dé à coudre contenant ras 4,60 grammes, cette mesure servant de couver-

de au pulvérin, celui-ci étant rempli d'une poudre plus fine que celle de munition qui avait l'inconvénient d'encrasser promptement le canon ; la contenance du pulvérin est de 250 grammes de poudre à charger et amorcer. Le tireur possède également des calpins (morceaux de peau ou d'étoffe coupés en ronds de 25 mm de diamètre et enduits d'une substance grasse), des petits brins de plume non ébarbés.

On charge la carabine en laissant comme au fusil tomber la poudre au fond du canon ; il est convenable de n'amorcer qu'après avoir chargé, car le choc du maillet peut déterminer la chute d'un chien bandé par mégarde ou la rotation d'une noix qui aurait son cran de repos usé ou mal taillé ou bien mal rempli par le bec de gâchette, accident qui estropierait le tireur. Si l'on n'amorce qu'après la charge terminée, on a dû, dans ce cas, avant de commencer, boucher la lumière avec l'épinglette ou avec l'extrémité du haut d'une plume. On place sur la bouche un calpin servant à envelopper la balle et suppléant à l'emploi de bourre et, la balle étant par-dessus, on l'introduit d'un coup de maillet. On la chasse ensuite avec effort par le moyen de la baguette et du maillet jusqu'à ce qu'elle porte sur la charge de poudre. Le plomb cédant à la force avec laquelle il est poussé, perd sa forme sphérique et prend celle de l'intérieur du cylindre.

Il est essentiel d'observer :

1. Qu'il ne faut employer pour cette arme que des balles du calibre prescrit, car si le plomb et le calpin ne remplissaient pas parfaitement les raies du canon, il s'échapperait du fluide par les interstices et le mobile perdrait par là une partie de l'impulsion qu'il doit recevoir ;

2. Que le soldat doit avoir soin d'enfoncer la balle jusqu'à ce qu'elle soit contiguë à la charge, parce que

s'il se trouvait un espace entre la balle et la poudre et qu'une partie du fluide ne puisse s'échapper entre la balle et les parois du canon, il pourrait en résulter les plus funestes accidents ; on doit d'ailleurs avoir souci de ne pas trop refouler la balle sur la poudre, car elle réduirait celle-ci en pulvérin et lui ferait perdre ainsi une partie de son action ;

3. Que le canon s'encrassant rapidement à cause de la rayure doit être souvent nettoyé, sans quoi on éprouverait la plus grande peine à enfoncer la balle ; l'on nettoie le canon avec la baguette en enveloppant le tire-balle fixé à la tête de celle-ci de filasse et en la remontant entortillée sur environ dix centimètres. On promène la baguette dans le canon trois à quatre fois, et ensuite on flambe le canon en y brûlant une demi-charge sans bourre ;

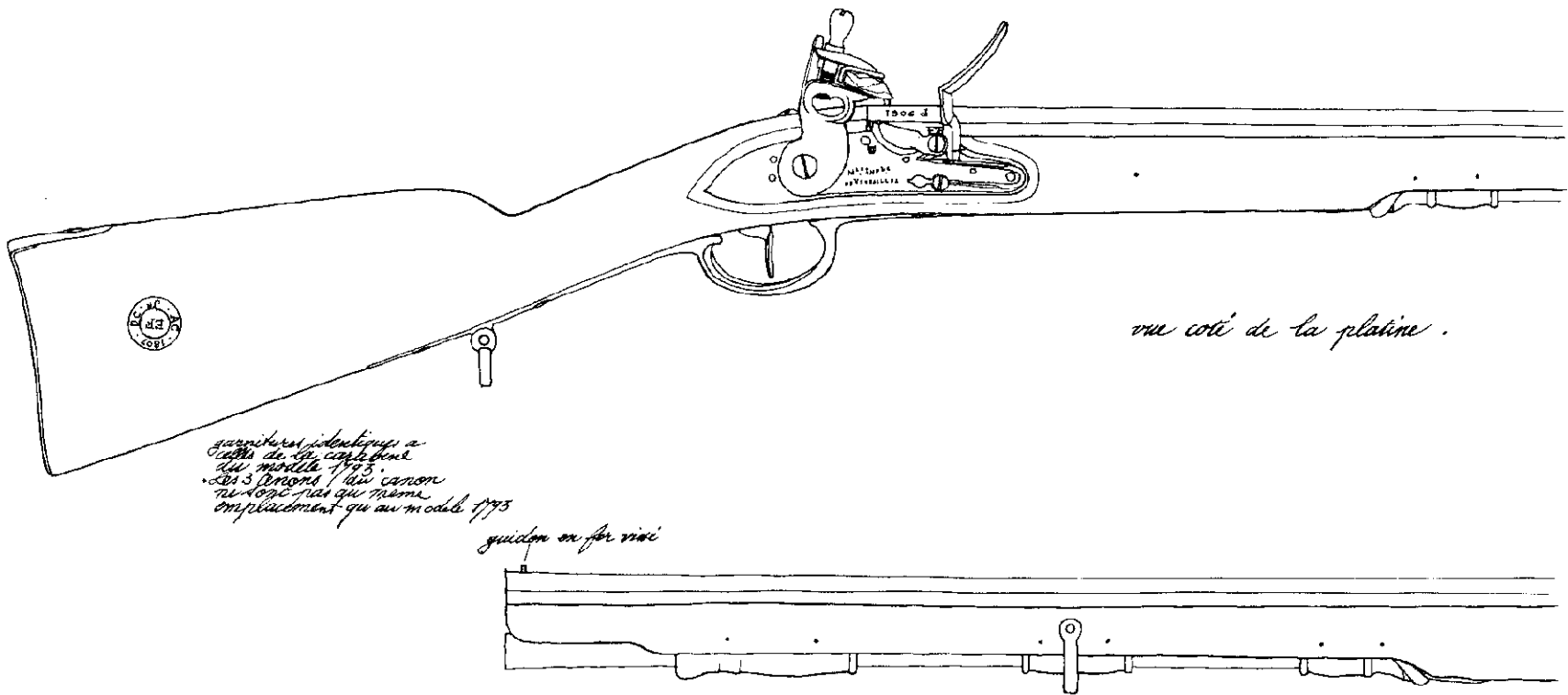
4. Que s'il est important d'habituer les soldats à charger la carabine avec toutes les précautions nécessaires, il ne l'est pas moins de les exercer à le faire avec promptitude, particulièrement parce que le tireur n'a pas, à la guerre, la ressource de la baïonnette.

(Instructions du Ministre de la Guerre, juin 1806.)

* Si, pour le fusil, le tir atteignait deux coups à la minute et même trois dans le cas de tir précipité sans ajuster ; pour la carabine, le tir était quatre fois moins rapide.

La carabine avait une portée comparable à celle du fusil, mais avec une précision bien supérieure ; cependant, son chargement et aussi des préjugés en firent une arme peu appréciée en France.

L'absence de baïonnette était un grave défaut et de malheureux fantassins, ayant déchargé leur carabine, se trouvaient ensuite sans aucune défense contre la cavalerie.



garnitures identiques a
celles de la carabine
de modèle 1793
de 3. Bragues / du canon
de 1070 pas au même
emplacement qu'au modèle 1793

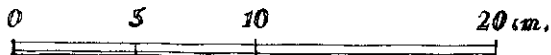
guidon en fer noir

vue coté de la platine .

vue coté contre - platine .

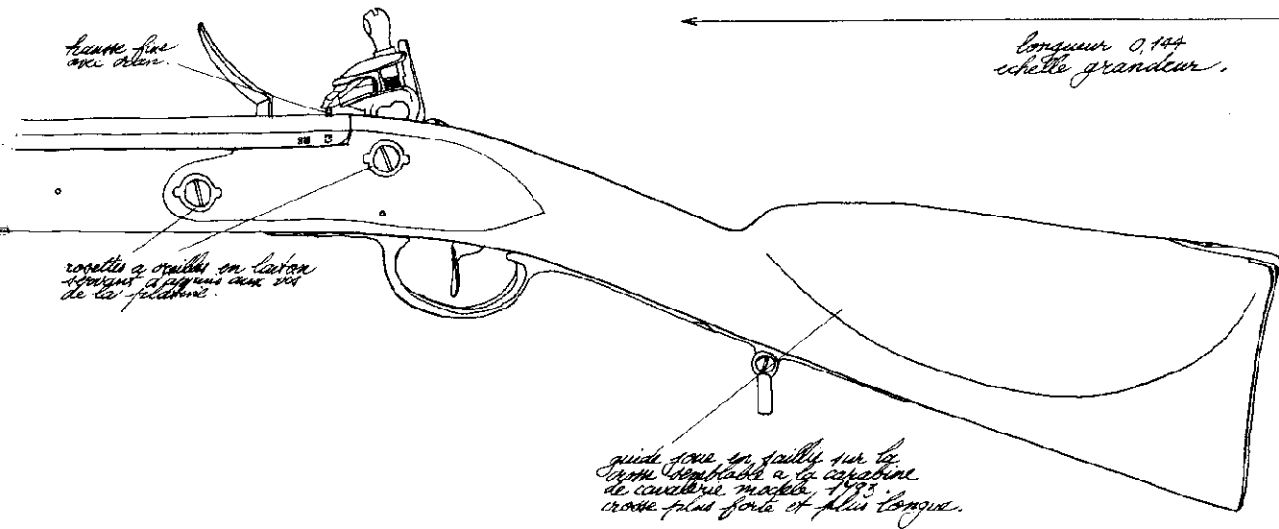
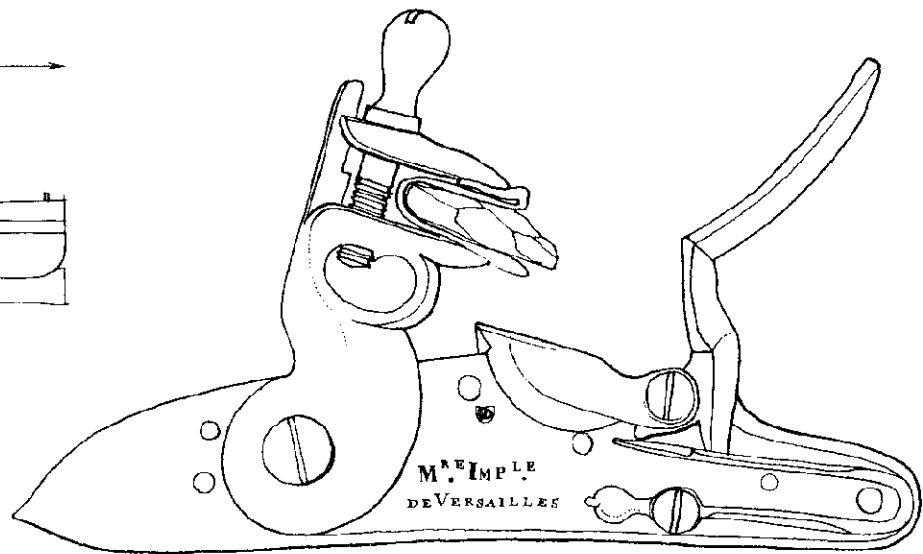
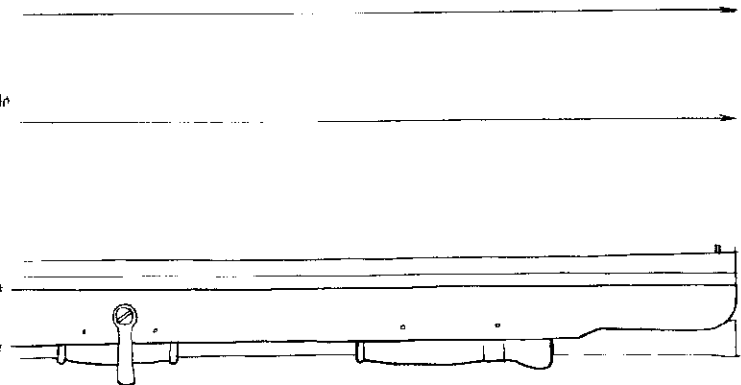
CARABINE DE VERSAILLES .

modele an 12. infanterie .



echelle du tiers grandeur

L'on a jugé superflu de donner des vues
de dessus et de dessous de la carabine an 12
par la planche concernant la carabine
1793. modification au canon ligne de
mise consistant par une hausse fixe et un
guidon et la dotte guide joue en saillie.



lame fine
avec orlon.

rosette à orlon en laton
travaux à agrandir avec vis
de la platine.

guide fixe en saillie sur la
crosse semblable à la capoture
de cavalerie modèle 1893.
crosse plus forte et plus longue.

longueur 0,144
échelle grandeur.

detail platine.

dans le modèle an II la platine
à vis de centre pour l'objectif a
été remplacée par la platine
de microscope, modèle an III
ce qui placait à la fois la
fabrication et la réparation.
* inscription sur le corps de la
platine en capitales droites.

* Marques et rainures importantes
sur les capotures modèles an III
pour l'inscription sur la queue
de cavalerie.

Bredin
87.